



DEMANDE D'ALIMENTATION DU COMPTE EPARGNE TEMPS

EPARGNE DE JOURS (SECTION A)

	Nombre maximum de jours épargnables	Nombre de jours épargnés
Section A (jours ouvrés)		
Congés d'Ancienneté Bouygues	4
Jours de Fractionnement	2*
JRTT	Pas de limite*

*le solde des JRTT et jours de fractionnement sont à présent épargnés automatiquement en fin d'exercice soit en avril

① La demande d'épargne des Congés d'Ancienneté Bouygues doit être transmise au service RH au plus tard le 2 avril.

NOM :

PRENOM :

N° Sécurité Sociale :

N° Matricule :

SERVICE :

Date :

Signature :